

RENTREE DES ELEVES DE 6^{ème} 2024/2025

Pour les élèves de 6^{ème}, la rentrée se fera le lundi 2 septembre à 9h :

Les enfants devront venir avec :

- leur cartable
- une trousse
- leur agenda
- **1 ramette papier A4 (80 g uniquement)**

TOUS les élèves amènent un chèque de caution de 160 € pour les livres (Merci de mettre au dos du chèque nom et prénom de l'enfant). Les livres ne leur seront remis que contre ce chèque (non encaissé)

Une réunion d'information pour les parents des élèves de sixième est prévue le lundi 2 septembre de 9h à 12h. La présence d'un adulte responsable de l'enfant est OBLIGATOIRE.

Merci de nous signaler par mail si votre enfant mangera à la cantine pour reprendre ses cours l'après-midi.

Les élèves auront des activités de présentation de l'établissement et d'intégration le :

- **Lundi 2 septembre de 13h30 à 15h30**
- **Mardi 3 septembre de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30**

**Les cours débuteront le jeudi 7 Septembre (selon l'emploi du temps remis).
La demi-pension fonctionnera normalement à compter du 2 septembre.
Votre enfant n'aura pas cours le mercredi 4 septembre.**

Restauration scolaire :

Nous proposons la possibilité de s'inscrire pour l'année scolaire à un, deux ou trois repas par semaine.

Les élèves externes devront régler leur repas à l'avance (prix du repas à l'unité 7.65€) et présenter obligatoirement leur carte à l'entrée du self.

Les demi-pensionnaires qui déjeuneraient le mercredi midi doivent régler leur repas car celui-ci n'est pas compris dans la facture annuelle.

. Nous rappelons la possibilité de payer sur le site ECOLEDIRECTE par carte bleue.

ECOLEDIRECTE

Les parents dont les enfants sont déjà scolarisés à Tour Sainte conservent leurs codes (**code famille**). Pour les nouveaux ils seront envoyés par mail courant Septembre et les codes élèves seront transmis aux élèves sous format papier.

Assurance scolaire :

L'Établissement scolaire Tour Sainte est assuré auprès de la « Mutuelle St Christophe Assurance ». Il s'agit d'un contrat de groupe qui prévoit que tous les élèves de l'établissement sont assurés au titre de la garantie « individuelle accident ».

La cotisation correspondante est incluse dans les frais de scolarité.

La garantie « responsabilité civile » est prise en compte normalement par votre contrat « multirisque habitation ».

Vous devrez nous faire parvenir avant le 16 septembre une attestation de votre compagnie d'assurance.